



# Guide pratique

2018 - 2019



SAINT-JOSEPH  
REIMS

## ■ SOMMAIRE

### Table des matières

Généralités.....	3
Dates 2018 - 2019 .....	7
Ecole – Classes maternelles.....	10
Ecole – Classes élémentaires.....	12
Collège .....	15
Lycée .....	18
Internat.....	23
Pastorale .....	26
Education physique et sportive .....	29
Association Sportive .....	31
Divers .....	33

**Accueil de l'établissement :** 177, rue des Capucins - CS 70005 - 51100 Reims  
Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30 et le samedi de 7h30 à 12h45  
Standard : **03 26 85 23 65** – Fax : 03 26 85 74 90  
E-Mail : [info@saint-joseph.com](mailto:info@saint-joseph.com) – Site Internet : [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)

# Généralités

## Informations

Bienvenue aux nouveaux parents d'élèves !

Ce **guide pratique** a pour but de vous présenter le fonctionnement de l'établissement et de faciliter vos démarches.

Le bulletin d'informations de Saint-Joseph, intitulé « **SJR Informations** », est envoyé par mail à tous les parents d'élèves au rythme de six fois par an (en septembre et avant chaque période de vacances scolaires). Le « SJR Infos » vient annoncer les événements, préciser les dates définitives et donner toutes les informations nécessaires à la scolarité de votre enfant. Parutions prévues pour 2018-2019 : septembre, 19 octobre, 21 décembre, 8 février, 5 avril et début juillet. Soyez vigilants !

Nous vous invitons également à consulter le **site Internet de Saint-Joseph** : [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com) qui propose une note hebdomadaire d'information aux familles. Enfin, la publication annuelle de l'établissement « le SOURIRE de REIMS » est remise à chaque famille fin décembre. La revue raconte ce que vivent les enfants au sein de l'établissement et fait le lien avec les anciens élèves.

## Contacts

<b>Chef d'établissement :</b>	Valérie DESLANDES
Assistante de direction :	Odile POLLET – <b>03 26 85 74 95</b> <a href="mailto:direction@saint-joseph.com">direction@saint-joseph.com</a>
<b>Préfet du lycée :</b>	Orélie MINGOLLA – <a href="mailto:mingolla@saint-joseph.com">mingolla@saint-joseph.com</a>
Secrétaire :	Eléonore DEL CIOTTO – <b>03 26 85 74 93</b> <a href="mailto:lycee@saint-joseph.com">lycee@saint-joseph.com</a>
Adjoint, vie scolaire :	Julien LAFAYE – <b>03 26 85 62 64</b> <a href="mailto:lafaye@saint-joseph.com">lafaye@saint-joseph.com</a>
Adjoints resp. internat :	Sandra COLAS – <b>06 32 64 89 30</b> – <a href="mailto:colas@saint-joseph.com">colas@saint-joseph.com</a>
Adjoint resp. des équipes :	
Adjoint, équipes en activité :	Stéphane PIHET – <a href="mailto:pihet@saint-joseph.com">pihet@saint-joseph.com</a>
Adjoint, orientation, échanges internationaux, salle ETAM :	Wieslaw WENTA – <a href="mailto:wenta@saint-joseph.com">wenta@saint-joseph.com</a>
<b>Préfet du collège :</b>	Doris de LAMBILLY – <a href="mailto:delambilly@saint-joseph.com">delambilly@saint-joseph.com</a>
Secrétaire :	Karine GRUNENBAUM – <b>03 26 85 74 94</b> <a href="mailto:college@saint-joseph.com">college@saint-joseph.com</a>
Adjoint, vie scolaire :	Jérémy TORRES – <a href="mailto:torres@saint-joseph.com">torres@saint-joseph.com</a>
Adjoint, resp. internat :	Sandra COLAS – <b>06 32 64 89 30</b> – <a href="mailto:colas@saint-joseph.com">colas@saint-joseph.com</a>
<b>Chef d'établissement 1<sup>er</sup> degré :</b>	Anne GATINOIS – <a href="mailto:gatinois@saint-joseph.com">gatinois@saint-joseph.com</a>
Secrétaire :	Jennifer TRONEL – <b>03 26 85 99 84</b> <a href="mailto:ecole@saint-joseph.com">ecole@saint-joseph.com</a>
Responsable de la vie scolaire :	Sylvie DUCHENE

Téléphone d'astreinte, en cas d'urgence, pendant les vacances et les retours par cars : **06 23 84 35 94**

## **Assurances**

Une assurance scolaire est contractée par l'établissement auprès de la Mutuelle Saint- Christophe. Elle est valable pour tous les élèves inscrits et pour le personnel de l'établissement.

Mutuelle Saint-Christophe - 277, rue Saint-Jacques - 75256 Paris Cedex 05

Tél : 01 56 24 76 00 – Site internet : [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)

Référence client : 2826556204

Cette assurance garantit :

- les dommages corporels d'origine accidentelle subis par les élèves et les dégâts matériels qui en résultent ;
- la responsabilité civile vis à vis des tiers.

Sont exclus de la garantie :

- le vol d'objets personnels (y compris véhicule) à l'intérieur de l'établissement ;
- les dégâts matériels résultant d'un accident non causé par un tiers (ceux-ci peuvent être pris en charge par l'assurance « responsabilité civile » de la famille).

Tout sinistre doit être déclaré dans les 5 jours à l'adresse ci-dessus. Pour tout accident survenu dans l'établissement, c'est l'infirmier qui se charge de faire la déclaration. Pour tout accident survenu hors de l'établissement, c'est à la famille de faire la déclaration.

Pour plus d'informations, s'adresser à Patricia MONTIGNY (infirmière)  
Tél. : 03 26 85 74 87.

## **Infirmierie**

L'infirmierie est ouverte de 7h30 à 16h30. En cas d'incident, d'accident ou de maux survenant au sein de l'établissement, l'élève se rend à l'infirmierie, après accord du responsable de la vie scolaire, afin d'y recevoir les premiers soins.

Nous rappelons que l'infirmierie ne peut pallier une impossibilité des parents de soigner leur enfant malade au départ de la maison, le matin. Si l'état de santé de l'élève ne permet pas de rester dans l'établissement pour suivre les cours, les parents, prévenus par l'infirmière, devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais. Ceci est valable pour les élèves internes également.

Aucun élève ne peut, de par la loi, introduire dans l'établissement des médicaments sans en avoir informé l'infirmière. Les médicaments ainsi que le double de l'ordonnance doivent être déposés à l'infirmierie et l'élève s'y rendra pour suivre son traitement.

Le médecin de l'établissement vient tous les mercredis matins pour les consultations des élèves internes uniquement.

Infirmières : Patricia MONTIGNY – Tél. : 03 26 85 74 87

Médecin :

Dr Guéric MASSE – 2 bis, rue Jules César 51100 Reims – Tél. : 03 26 88 23 68

## **Restauration**

En maternelle et en 11ème, le déjeuner est servi à table, à 11h40, dans une salle réservée.

Dès la 10<sup>ème</sup>, le déjeuner est servi au self.

Au collège et au lycée, les élèves déjeunent au self ; l'horaire dépend de leur niveau de classe : de 12h à 12h30 pour le lycée, de 12h35 à 13h15 pour le collège.

Les élèves doivent être munis de leur carte individuelle - remise à la rentrée - qui enregistre leur passage. L'élève qui oublie sa carte doit passer prendre un mot à la vie scolaire. Toute carte perdue ou détruite est refaite et facturée 10 €.

Les familles choisissent lors de l'inscription le régime souhaité pour la restauration : externe (aucun repas), 1, 2 ou 3 repas par semaine à jour fixe ou demi-pensionnaire (4 repas par semaine).

Le régime choisi pour la restauration est valable jusqu'à la veille de chaque période de vacances scolaires. Le changement de statut n'est possible qu'à chaque période de vacances (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps), après avoir informé le secrétariat concerné. En cas d'absence de l'élève, le délai de carence est de 15 jours. Au-delà, les frais de restauration font l'objet d'un avoir.

Le repas occasionnel est possible à condition de prévenir, au plus tard le matin même, l'enseignant au primaire (à l'arrivée) ou l'adjoint à la vie scolaire au collège et au lycée (avant 8h).

Voir tarifs de restauration sur le site [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)

### **Contributions familiales**

Les contributions familiales sont déterminées en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge. Elles diffèrent selon le niveau de classe. Des réductions sont prévues en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Saint-Joseph.

**Le montant annuel de la contribution familiale est réparti sur 10 mensualités, quelle que soit la date de sortie des élèves.**

Le régime choisi (interne, pensionnaire ville) est valable pour le trimestre entier. Le changement de statut n'est possible qu'en fin de trimestre (Noël et vacances de Printemps), après accord avec les chefs d'établissement ou les préfets.

Voir montant des contributions familiales sur le site [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)

### **Facturation**

Au cours de la scolarité, quatre factures sont adressées aux familles :

21 septembre : 4 mensualités de la contribution familiale + le cas échéant, frais d'internat + frais de restauration + frais annexes (études, bibliothèque primaire (cotisation par enfant)).

16 décembre : 3 mensualités + frais d'internat + frais de restauration et repas exceptionnels + frais annexes (études, livres, bibliothèque primaire (cotisation par famille), photos et fournitures au primaire).

15 mars : 3 mensualités + frais d'internat + frais de restauration et repas exceptionnels + frais annexes (livres...).

30 juin : repas exceptionnels + frais annexes (livres).

Remarque : Toute dépense supplémentaire éventuelle fait l'objet d'un courrier spécifique et/ou d'une mention sur la facture.

Les factures seront disponibles directement sur le site « Ecole Directe », un SMS vous sera envoyé dès que les factures seront consultables. (Les codes vous seront communiqués après la rentrée).

Nous recommandons vivement le prélèvement automatique mensuel pour le règlement. Ceux qui choisissent cette solution sont priés de nous retourner dans les meilleurs délais l'autorisation de prélèvement (voir sur le site).

Pour les autres familles, les factures sont à régler dès réception avec la possibilité d'un paiement par carte bancaire sur le site « Ecole Directe ».

Le recouvrement des factures non réglées au bout de 60 jours est confié à un cabinet de contentieux.

Les familles qui rencontreraient momentanément des problèmes financiers peuvent prendre rendez-vous avec le chef d'établissement dans le but de trouver une solution favorable.

# Dates 2018 - 2019

## Dates rentrée des classes

Ecole	Lundi 3 septembre à 9h :	Rentrée des classes de 9 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> <i>(accueil dans la cour à partir de 8h30)</i>
	Lundi 3 septembre à 10h30 :	Rentrée des classes de 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> <i>(accueil dans la cour à partir de 10h)</i>
	Mardi 4 septembre à 9h :	Rentrée des classes maternelles <i>(accueil dans les classes à partir de 8h30)</i> (Les enfants de maternelle passent déposer leurs fournitures dans les classes le lundi 3 septembre <i>(entre 9h et 11h30 et entre 13h30 et 16h)</i> )
Collège	Lundi 3 septembre à 9h30 :	Rentrée des 6 <sup>e</sup> et des élèves de 6 <sup>e</sup> ULIS <i>(accueil des 6<sup>e</sup> internes à 9h)</i>
	Mardi 4 septembre à 8h :	Rentrée des 5 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et des élèves de l'ULIS scolarisés dans ces niveaux <i>(rentrée des internes le lundi 3 septembre de 17h à 18h30)</i>
Lycée	Lundi 3 septembre :	Rentrée des internes de 17h30 à 18h45
	Mardi 4 septembre à 8h :	Appel par classe puis départ avec les professeurs principaux

## Dates réunions de rentrée pour les parents d'élèves

- Ecole	Jeudi 6 septembre à 18h	: parents de 11 <sup>e</sup>
	Lundi 10 septembre à 18h	: parents de 9 <sup>e</sup>
	Jeudi 13 septembre à 18h	: parents de 10 <sup>e</sup>
	Vendredi 14 septembre à 18h	: parents de 8 <sup>e</sup>
	Lundi 17 septembre à 18h	: parents de 7 <sup>e</sup>
	Mardi 18 septembre à 18h	: parents de maternelle
	Jeudi 20 septembre à 17h	: parents de l'ULIS

Pour les parents de 7<sup>e</sup>, réunion de présentation de la 6<sup>e</sup> : jeudi 22 novembre à 20h

Journée portes-ouvertes : samedi 24 novembre

- Collège	6 <sup>e</sup>	Samedi 8 septembre
	5 <sup>e</sup>	Samedi 15 septembre
	4 <sup>e</sup>	Samedi 15 septembre
	3 <sup>e</sup>	Samedi 8 septembre
- Lycée	Secondes	Samedi 8 septembre
	Premières et Terminales	Samedi 15 septembre

Journée Portes Ouvertes au Lycée : Samedi 26 janvier 2019

## Dates Ecole

Photo de classe et individuelle en uniforme : vendredi 14 septembre  
Messe de rentrée : mardi 18 septembre à 10h15  
Reprise des cours Cambridge : mercredi 19 septembre  
Remise des diplômes Cambridge : vendredi 21 septembre à 17h  
Course d'endurance UGSEL au parc de Champagne : samedi 6 octobre (matin)  
Spectacle Les Trois Chardons pour les maternelles : lundi 8 octobre (matin)  
Messe de la Toussaint : vendredi 19 octobre  
Messe de Noël : vendredi 21 décembre  
Intégration des 7<sup>e</sup> en 6<sup>e</sup> : du lundi 14 au vendredi 25 janvier  
Journée de la Saint-Joseph (journée pastorale) : mardi 19 mars  
Mi-carême – défilé costumé : jeudi 28 mars  
Réunions de préparation à la première communion :  
    Réunion d'information pour les parents : mardi 20 novembre à 18h  
    Réunions parents / enfants : les samedis 8 déc. et 12 janvier de 10h à 12h  
    Temps de préparation pour les enfants : les lundis de 16h40 à 17h40, 14, 21, 28  
    janv., 4 et 25 fév., 4, 11, 18 et 25 mars, 1<sup>er</sup> et 29 avril, 6 et 13 mai.  
    Réunion pour les parents : mardi 7 mai à 18h  
    Une journée de retraite chez les Clarisses : vendredi 29 mars 2019  
Messe de Première communion : dimanche 19 mai 2019 à 10h  
Saint-Joseph en Fête : samedi 25 mai  
**Pont de l'Ascension : du mardi 28 mai après la classe au lundi 3 juin à 8h25**  
**Pas de cours le lundi 10 juin (lundi de Pentecôte)**  
Spectacle de fin d'année : samedi 29 juin à 10h  
Messe de fin d'année : mardi 2 juillet  
**Sortie des élèves : mardi 2 juillet à 16h**

## Dates Collège

Dates de rencontres parents/professeurs :  
    6<sup>e</sup> : vendredi 16/samedi 17 novembre,  
    5<sup>e</sup> : vendredi 18/samedi 19 janvier  
    4<sup>e</sup> : vendredi 11/samedi 12 janvier  
    3<sup>e</sup> : vendredi 30 novembre/samedi 1<sup>er</sup> décembre  
Fête de la Saint Joseph : mardi 19 mars 2019  
Saint-Joseph en fête : samedi 25 mai 2019  
**Pas de cours le jeudi 30 mai (jeudi de l'Ascension) ni le vendredi 31 mai**  
**Pas de cours le lundi 10 juin (lundi de Pentecôte)**

## Dates Pastorale Collège

Messe de rentrée : mardi 18 septembre  
Récollections 6<sup>e</sup> : jeudi 20 ou jeudi 27 septembre  
Remise de la croix : samedi 30 mars (pour les élèves qui feront leur profession de foi)  
Retraite de profession de Foi : mardi 4 ou jeudi 6 juin  
Profession de Foi : samedi 15 juin 2019



## Dates Lycée

Rencontres parents/professeurs : les 16 et 17 novembre pour les Terminales, 30 nov. et 1<sup>er</sup> décembre pour les 2<sup>ndes</sup> et 7 et 8 décembre pour les 1<sup>ères</sup>  
Information sur l'orientation pour les parents de 2<sup>nde</sup>, le samedi 12 janvier, pour les parents de Terminale, le samedi 1<sup>er</sup> décembre  
Saint-Joseph en fête : samedi 25 mai 2019

## Dates Pastorale Lycée

Messe de rentrée : mardi 18 septembre à 13h30  
Journée des secondes : le mardi 11 septembre (2<sup>nde</sup>2) et les jeudis 6 (2<sup>nde</sup>1), 13 (2<sup>nde</sup>3) et 20 septembre (2<sup>nde</sup>4), classe par classe  
Retraite de confirmation : du 21 au 23 novembre 2018  
Confirmation : Samedi 24 novembre 2018 à 10h30, à la basilique Saint-Remi  
Retraite des Terminales : du 26 au 29 septembre et du 3 au 6 octobre selon les classes  
Fête de la CSVP : mercredi 30 janvier 2019

## Vacances scolaires 2018 – 2019

Les parents sont priés de tenir compte de ces dates pour établir leurs projets de vacances familiales.

Vacances de la Toussaint	Du vendredi 19 octobre 2018 (à 16h30) (école) (à l'issue des cours) (collège et lycée) Au lundi 5 novembre 2018 au matin
Noël	Du vendredi 21 décembre 2018 (à l'issue des cours) Au lundi 7 janvier 2019 au matin
Hiver	Du vendredi 8 février 2019 (à l'issue des cours) Au lundi 25 février 2019 au matin
Printemps	Du vendredi 5 avril 2019 (à 16h30) (école) Au mardi 23 avril au matin
Eté	Sortie à l'école le mardi 2 juillet (à 16h) ( <i>pas d'étude ni de garderie</i> ) Sortie au collège, fin juin (en fonction des contraintes du DNB) Fin des cours au lycée (en fonction des contraintes du bac.)

## Relevé de notes

### Livrets scolaires de l'école

De la 11<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> : un par trimestre

Pour les maternelles : deux par année (*en février, en juin*)

Il appartient aux parents de réclamer les carnets de liaison ou les relevés à leur enfant et de les signer.

### Relevés de notes au collège

*Voir SJR Informations.*

Il appartient aux parents de réclamer les carnets de liaison à leur enfant et de le signer chaque fin de semaine.

### Relevés de notes au lycée

*Voir SJR Informations.*

# Ecole – Classes maternelles

## Horaires

De 7h45 à 8h15	Garderie dans la salle polyvalente. Entrée uniquement par la rue de l'Equerre
De 8h20 à 8h30	Accueil en classe des enfants de <b>petite et moyenne sections</b>
De 8h20 à 8h30	Accueil en classe des enfants de <b>grande section</b>
11h40	Sortie des externes
De 13h20 à 13h30	Arrivée des externes
16h30	Sortie
	De 16h30 à 17h30 possibilité de garderie pour les familles qui en feront la demande. (Dans ce cas, les enfants sont remis à <b>un adulte responsable dans la cour de l'école</b> ).

## **Pas de classe le mercredi matin**

## Accueil et remise des élèves aux familles

Les enfants arrivant à l'école doivent être remis par les parents ou les adultes qui les accompagnent, soit au service d'accueil, soit à l'enseignante.

Ils sont repris à la fin de chaque demi-journée par les parents ou par toute personne nommément désignée par eux et par écrit. Aucun enfant ne peut partir seul, de même qu'il ne peut partir avec un frère ou une sœur du primaire.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires d'arrivée et de sortie.

## Vie quotidienne

Merci de mettre une tenue simple, pratique et correcte (pas de bretelles, pas de ceinture, pas de salopette, pas de body, pas de tatouages éphémères, pas de vernis à ongles).

Un tablier est obligatoire. Il doit être pratique : se fermer sur le devant et comporter le nom de l'enfant sur le devant. Il reste à l'école la semaine et est rendu aux familles chaque vendredi.

Merci de marquer au nom de l'enfant les vêtements, bonnet, chaussons, écharpe, gants... Ils retrouveront ainsi beaucoup plus facilement leur propriétaire.

Evitez les bijoux (gourmets, chaîne ...) qui risquent d'être cassés ou perdus. L'école ne saurait en être tenue responsable. Ne donnez pas de bonbons, sucettes, chewing-gum et goûter à votre enfant.

Propreté : pour rentrer à l'école, votre enfant doit être propre. Dans le cas contraire, une rentrée différée lui sera proposée.

## Suivi des enfants

Vous pouvez demander un entretien à l'enseignante de votre enfant en dehors des heures de classe, sur rendez-vous.

**Absences des enfants**

Merci de prévenir l'école dès le matin.

**Informations diverses**

Tout au long de l'année soyez attentifs à ce que votre enfant rapporte de l'école : il vaut mieux rendre un objet qui ne lui appartient pas.

Lisez et prenez note lorsqu'une circulaire vous parvient. Merci de la signer.

# Ecole – Classes élémentaires

## Horaires

De 7h45 à 8h15	Garderie dans la salle polyvalente. Entrée uniquement par la rue de l'Equerre
De 8h15 à 8h25	Arrivée par la rue de l'Equerre et accueil dans les classes
8h25	Classe
11h40	Sortie des externes – Demi-pension
De 13h20 à 13h30	Arrivée des externes et rassemblement
13h30	Classe
16h30	Sortie
De 16h50 à 18h00	Etude pour les élèves inscrits. (Possibilité de quitter l'étude à 17h30).

**Pas de classe le mercredi**

## Entrées et sorties

Les enfants ne sont pas autorisés à sortir seuls de l'école sans accord écrit des parents.

A 11h40 et 16h30, les élèves que l'on vient chercher sont attendus dans la cour de l'école.

**Les entrées et sorties se font rue de l'Equerre.**

Horaires d'ouverture de la porte rue de l'équerre :

De 7h45 à 8h35

De 11h35 à 11h45

De 13h20 à 13h35

De 16h30 à 16h40

De 17h30 à 17h45

De 17h55 à 18h

Les enfants qui restent à l'étude, sont attendus à 17h30 ou à 18h00 dans la cour de l'école.

## Entrées

Les parents qui accompagnent leurs enfants sont priés **de ne pas entrer dans l'école** et de **laisser leurs enfants, rue de l'Equerre.**

**L'école n'est responsable des élèves externes qu'à partir de 13h20.**

## Sorties

Les enfants qui repartent avec leurs frères et sœurs collégiens, doivent rester dans la salle polyvalente du primaire jusqu'à 12h.

A la sortie, les enfants remis aux parents sont **sous la responsabilité de ces derniers** et sont invités à quitter rapidement l'école afin de ne pas perturber la surveillance des élèves de la garderie et de l'étude.

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.

Les parents ne doivent pas fumer dans l'enceinte de l'école.

## Tenue vestimentaire

Voir règlement intérieur dans le cahier de liaison des enfants.

## Demi-pension

Les demandes de repas occasionnels doivent être présentées **par écrit, via le cahier de liaison**, à l'enseignante, au plus tard à 8h25.

## Absences

Toute absence doit être signalée **le jour même** au secrétariat, et confirmée dès le retour de l'élève **PAR ECRIT**, via le cahier de liaison.

Toute absence prévue doit être signalée. **Les rendez-vous médicaux sont pris en dehors des heures de cours.**

Le travail sera récupéré auprès de l'enseignante ou d'un camarade si la demande en a été faite.

Toutes les activités inscrites dans l'emploi du temps sont obligatoires. Il en est de même pour les sorties ou activités pédagogiques organisées sur un temps scolaire. Les dates des congés scolaires sont fixées au début de l'année scolaire. Elles sont rappelées dans le guide pratique et le SJR Informations. Les familles sont tenues de s'y conformer puisque la présence dans l'établissement pendant la période scolaire est une obligation définie par la loi.

## Retards

Les retards dans la journée ne peuvent pas être excusés et sont signalés sur le cahier de liaison qui sera signé le soir même.

Les retards répétés seront sanctionnés par une retenue (*à partir de 5 retards*).

## Consommation

**Toute consommation alimentaire est interdite dans l'école.**

Un goûter est fourni par l'école aux enfants qui restent à l'étude.

## Infirmierie

L'infirmierie est ouverte aux élèves dont l'état nécessite des soins. Les enfants s'y rendent avec l'autorisation d'un adulte. **Les traitements médicaux sont confiés à l'enseignante, avec une ordonnance.**

## Suivi hebdomadaire

Chaque vendredi, les élèves reçoivent un carnet de suivi qui doit être remis **le lundi matin signé par les parents**. L'application au travail, la conduite en classe et la conduite en général sont appréciées.

Une étoile indique un effort particulier à féliciter. Le manque de travail et les problèmes de comportement en classe et hors classe sont sanctionnés par :

- Avertissement(s)
- Retenue(s). Les retenues ont lieu le vendredi de 16h30 à 18h.
- Exclusion temporaire de la classe
- Exclusion temporaire de l'école
- Exclusion définitive de l'école
- Exclusion temporaire de la cantine
- Exclusion définitive de la cantine.

**Bilans des résultats scolaires**

Périodiquement, le livret scolaire présente un bilan du niveau scolaire.

**Correspondance famille/école**

Chaque enfant possède un carnet de liaison qui sert à consigner toutes les correspondances entre l'école et la famille. Les parents sont tenus de le consulter régulièrement et de le signer.

Vous pouvez demander un entretien à l'enseignante de votre enfant en dehors des heures de classe, sur rendez-vous.

Le règlement concernant la cour et la cantine sera consigné dans ce cahier, signé par l'enfant et par les parents.

**Le règlement intérieur de l'école apparaît dans le cahier de liaison de chaque enfant, il est à signer par l'enfant et ses parents.**

# Collège

## Responsables

Préfet : Doris de LAMBILLY – [college@saint-joseph.com](mailto:college@saint-joseph.com)  
Secrétaire : Karine GRUNENBAUM – 03 26 85 74 94  
Adjoint de vie scolaire : Jérémy TORRES  
Adjoint responsable internat : Sandra COLAS – 06 32 64 89 30  
Educateurs : Emmanuelle LAMBOT, Delphine NICAISE,  
Venceslas de LAMBILLY, Laurent LAMBOT

Coordinateurs pédagogiques : 6<sup>ème</sup> : Christine BOURDAIRE  
5<sup>ème</sup> : Marie PACHECO  
4<sup>ème</sup> : Marie PACHECO  
3<sup>ème</sup> : Jean-Michel PRIMOT

ULIS : Clélia RIVEZ (enseignante spécialisée)  
Emmanuelle LAMBOT (éducatrice)

Coordinatrices de la pastorale : Florence de ROUZE, Agnès LEVESQUE

## Répartition des classes

Le Collège comprend 16 classes ainsi qu'une Unité Localisée d'Insertion Scolaire (ULIS) accueillant des enfants en situation d'handicap intellectuel, âgés de 12 à 16 ans.

## Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Début des cours	9h15	8h00	8h00	8h00	8h00
Fin des cours	12h00	12h00	12h00	12h00	12h00
Début des cours	13h30	13h30		13h30	13h30
Fin cours 6 <sup>ème</sup>	16h35	16h35		16h35	16h35
Fin cours 5 <sup>ème</sup>	16h35 ou 17h30	16h35 ou 17h30		16h35 ou 17h30	16h35 ou 17h30
Fin cours 4 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup>	17h30	17h30		17h30	17h30

Les élèves restent au collège pendant ces heures et sont accueillis par un éducateur en salle d'étude lorsqu'ils n'ont pas cours. L'arrivée retardée ou la sortie anticipée sont possibles avec une autorisation écrite des parents (formulaire dans le cahier de liaison).

## En cas d'absence ou de retard

Merci de prévenir au plus vite de l'absence de votre enfant, en téléphonant au standard (03 26 85 23 65 – ouvert dès 7h30) qui transmettra. En cas de retard, l'élève, muni de son carnet de liaison, doit demander une autorisation de rentrée auprès de l'adjoint vie scolaire avant de se rendre en classe.

### **Rattrapage des cours**

En début d'année, chaque élève se voit désigner un élève binôme. Les binômes s'échangent mutuellement leurs coordonnées (adresse, téléphone, mail). En cas d'absence, le binôme est chargé de transmettre le travail à son camarade.

### **Organisation des enseignements**

Pour la majorité des enseignements, les élèves ont leur propre salle de classe. A tous les niveaux, une heure tous les quinze jours animée par le professeur principal, est réservée à « l'heure de vie de classe ».

### **Suivi scolaire**

Un **bulletin trimestriel** est envoyé par courrier au domicile de la famille en fin de chaque trimestre. Il constitue le dossier scolaire de l'élève.

A tout moment, les notes peuvent être consultées sur Internet via le site « Ecole Directe » grâce à un code d'accès transmis à chaque famille en début d'année.

Le préfet rencontre chaque semaine chacun des professeurs principaux afin d'assurer le suivi des élèves.

### **Information et concertation avec les parents d'élèves**

Pour chaque niveau :

- En début d'année, se tient une **réunion pour les parents d'élèves** avec le préfet et les professeurs principaux : présentation des méthodes et des exigences de travail.
- Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre ou au tout début du deuxième, ont lieu les « **rencontres parents/professeurs** » : les parents rencontrent individuellement les professeurs de leur choix. Une circulaire précisant l'organisation est envoyée en septembre/octobre.
- Pour l'année durant, chaque élève est en possession d'un **carnet de liaison sur lequel se trouvent des remarques d'ordre pratique ; celles concernant le travail et le comportement des élèves seront notées sur Ecole Directe**. Les parents signent le carnet à la fin de chaque semaine.

Tout au long de la période scolaire, les professeurs reçoivent, sur **rendez-vous**, les parents qui le désirent (faire la demande via le carnet de liaison de l'enfant). Pour rencontrer le préfet du collège, **merci de prendre rendez-vous avec la secrétaire**. Enfin, deux fois dans l'année, le préfet rencontre les délégués de niveau et les parents correspondants de classe (APEL) pour répondre aux questions et réfléchir ensemble aux améliorations possibles.

### **Les casiers**

Des casiers sont installés dans les salles de classe.

### **Fourniture des livres**

Les livres sont prêtés par l'établissement. Un chèque de caution de 200 € est demandé pour chaque élève inscrit. Le (ou les) chèque(s) n'est (ne sont) pas débité(s) ; il(s) est (sont) retourné(s) aux familles lors du retour des livres à la fin de l'année. Chaque livre dégradé ou perdu est facturé 20 €.



### **Centre de Documentation et d'Information**

Le CDI est ouvert de 9h à 19h15. Sous réserve de places disponibles, les élèves peuvent s'y rendre :

- pendant leurs heures de permanence avec l'autorisation de l'éducateur responsable de la permanence ;
- durant la plupart des récréations, y compris durant le temps de la demi-pension, le CDI est aussi un lieu de lecture silencieuse.

Des ouvrages de prêt sont à la disposition des élèves pour une durée de 15 jours.

- 1. Prendre soin de signer le règlement intérieur qui se trouve dans le carnet de liaison**
- 2. Vérifier et signer chaque semaine le carnet de liaison**

# Lycée

## Responsables

Préfet :	Orélie MINGOLLA –
Secrétaire :	Eléonore DEL CIOTTO – <b>03 26 85 74 93</b> <a href="mailto:lycee@saint-joseph.com">lycee@saint-joseph.com</a>
Adjoint de vie scolaire :	Julien LAFAYE – <b>03 26 85 62 64</b> <a href="mailto:lafaye@saint-joseph.com">lafaye@saint-joseph.com</a>
<b>Adjoint resp. des Equipes :</b>	
Adjoint, orientation, échanges Internationaux, salle ETAM :	Wieslaw WENTA – <a href="mailto:wenta@saint-joseph.com">wenta@saint-joseph.com</a>
Adjoint, équipes en activité :	Stéphane PIHET – <a href="mailto:pihet@saint-joseph.com">pihet@saint-joseph.com</a>
Adjoint, resp. internat :	Sandra COLAS – 06 32 64 89 30 <a href="mailto:colas@saint-joseph.com">colas@saint-joseph.com</a>
Adjointe, pastorale :	Claire LEFEVRE – <a href="mailto:pastoralelycée@saint-joseph.com">pastoralelycée@saint-joseph.com</a>
Educateurs :	Quentin BAZIN, Jean-Bernard CRETON, Philippe NAVARRO

## Séries et enseignements

Le lycée comprend 12 classes de la seconde à la terminale. Les séries du baccalauréat préparées sont :

- Série ES (1 classe) spécialité Mathématiques et spécialité Sciences politiques
- Série S (3 classes) spécialités Mathématiques, Physique et Chimie, Sciences de la vie et de la terre.

Les enseignements d'exploration en seconde sont : Sciences Economiques et Sociales, Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion, Littérature et société, Méthodes et pratiques scientifiques, Sciences et laboratoire.

## Langues

Anglais – Allemand – Espagnol  
En option : L.V. 3 : Espagnol – Chinois  
Langues de l'antiquité : latin ou grec

## Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Début des cours	9h15	8h00	8h00	8h00	8h00	Devoirs
Fin des cours	12h00	12h00	12h15	12h00	12h00	test
Début des cours	13h30	13h30	Ou	13h30	13h30	(Premières
Fin cours	17h30	17h30	13h30 (option)	17h30	17h30	et Terminales)

Le devoir test des Secondes a lieu les vendredis de 15h30 à 17h30.

## **Vie scolaire**

Absences et retards : Toute absence doit être signalée au Responsable de la Vie Scolaire au 03 26 85 62 64. **Les sorties anticipées ou exceptionnelles doivent faire l'objet d'une demande écrite** des parents et être présentées à M. LAFAYE au moins 48h à l'avance. **De même, les retards sont gérés à la Vie scolaire.**

Les cartes de lycéens et les Guides du lycéen : En début d'année scolaire, l'établissement remet à chaque élève une carte de lycéen et un Guide du lycéen. Les élèves doivent systématiquement être en possession de cette carte pour les passages au self. Le Guide du lycéen est indispensable pour les sorties de demi-journée ou en fin de semaine. Toute carte ou guide non produit à plusieurs reprises ou endommagée sera refait et facturé aux familles (10 €).

## **La vie en équipe**

Chaque élève de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> fait partie d'une équipe d'une quinzaine d'élèves. Le lycée comprend 27 équipes dont 11 équipes de filles. L'équipe bénéficie de sa propre salle d'étude (local d'équipe) et d'un local d'activité. Les repas se prennent en équipe, midi et soir. L'équipe est confiée à un responsable d'équipe et un adjoint (deux élèves de terminale nommés par le préfet). Leur mission consiste à veiller à la qualité des relations entre équipiers, aux bonnes conditions de travail et à l'organisation des différents projets de l'équipe. Ils sont aidés par l'ensemble de la communauté éducative.

Les élèves de 2<sup>nde</sup> intègrent les équipes en janvier.

## **Les activités d'équipe**

Les activités d'équipes se déroulent pendant 3 heures (le lundi ou mardi après-midi) une fois par semaine. Elles sont encadrées par un moniteur d'équipe (enseignant ou professionnel de l'activité concernée). L'objectif est de réaliser un projet commun, au service des autres.

Les 27 activités Filles et Garçons sont regroupées en 5 domaines : « Photo, travail de l'image et informatique », « Arts », « Artisanat », « Scène et événements », « Social ».

## **Déplacements pour les élèves du lycée**

Des déplacements de courte distance entre l'établissement et le lieu d'une activité, sans accompagnement d'adulte, peuvent être prévus pour les élèves du lycée (en référence à la circulaire 96.248 du 25 octobre 1996).

En conséquence :

- Les élèves du lycée se rendent seuls au terrain de Cormontreuil ainsi qu'à la piscine municipale, et en reviennent de même.
- Les élèves ont l'autorisation d'utiliser leur vélo pendant ces déplacements.
- Pendant ces déplacements, les élèves doivent se conformer au règlement intérieur et aux règles élémentaires de sécurité routière.
- Les déplacements pour les activités d'équipe ou extra-scolaires sont régis par la même règle.

## Etudes

En journée, l'étude est située obligatoirement à l'ETAM.

Une première étude est programmée de 18h à 19h par niveau, surveillée par des éducateurs.

L'étude du soir en local d'équipe se déroule de 20h à 21h15 (exception le mercredi : de 17h30 à 19h, par niveau).

Les Premières et Terminales qui le souhaitent peuvent, avec l'accord d'un adulte, poursuivre leur travail personnel au cours d'une étude complémentaire dans l'internat jusqu'à 22h15.

## Vie de classe

Le comité de classe est formé des deux élèves délégués élus en début d'année. Ce comité est chargé de veiller à l'esprit de travail et d'entraide au sein de la classe. Le professeur principal le rencontre régulièrement.

## Evaluations

La plupart des samedis matins, les élèves de Première et Terminale ont un devoir-test (DT) ; celui des secondes se déroule le vendredi après-midi. Le DT est un devoir écrit en temps limité (durée de 2h à 4h).

Un **bulletin trimestriel** est envoyé au domicile de la famille à la fin de chaque trimestre.

Un **relevé de notes** est remis en fin de période, le vendredi, via les élèves. Il appartient aux parents de réclamer ces relevés.

Deux fois dans l'année, avant les vacances de Noël et vers les vacances de printemps, un « petit-bac » est organisé pour tous les élèves du lycée (écrits, oraux et jurys sur 4 jours). Le relevé de notes du « petit-bac » est envoyé au domicile de la famille environ 15 jours après les vacances.

A tout moment, les notes peuvent être consultées sur Internet via le site « Ecole Directe ». Les lycéens qui le souhaitent peuvent prendre rendez-vous avec le préfet et/ou les professeurs principaux.

## Concertation avec les parents d'élèves

Pour chaque niveau, en début d'année, une **réunion de parents d'élèves** avec le préfet et les professeurs principaux est organisée afin de présenter le lycée.

Sont également organisées des réunions d'information sur l'orientation et des « **rencontres parents/professeurs** ». Ces dernières se déroulent le samedi matin et permettent aux parents de rencontrer individuellement les professeurs de leur choix.

Tout au long de l'année, le préfet et les professeurs reçoivent, **sur rendez-vous**, les parents qui le désirent (prendre rendez-vous via le secrétariat du lycée). Enfin, deux fois dans l'année, le Préfet rencontre les délégués de niveau et les parents correspondants de classe (APEL) pour répondre aux questions et réfléchir ensemble aux améliorations possibles.

## Orientation

Diverses actions sont mises en œuvre afin d'aider le lycéen dans la réflexion et la construction de son projet d'orientation.

- Espace Orientation en salle d'ETAM, animé par Wieslaw WENTA
- Réunions d'informations pour les parents d'élèves
- Réunions d'informations pour les élèves

- Forum de l'Enseignement Supérieur, participation des volontaires au forum de l'académie de Reims.
- Rendez-vous individuels avec le Préfet ou le professeur principal de la classe pour les élèves de terminale
- Conférences d'établissements de l'Enseignement Supérieur

Une préparation aux concours ACCES et SESAME (30 h) est proposée aux élèves. Elle se déroule dans les locaux de l'établissement, au rythme de 3h par semaine, de novembre à avril.

Places limitées, une participation d'environ 250 € est demandée.

## **ETAM**

Animée par un cadre éducatif, l'ETAM est une salle multimédia comprenant un espace documentaire, un espace d'information sur l'orientation, un espace informatique et un lieu de travail en silence. L'ETAM est ouvert de 8h à 12h et de 13h30 à 19h (sauf le mercredi).

Les élèves qui n'ont pas cours dans la journée (absence de professeurs, classe en demi-groupe,...) s'y rendent systématiquement.

## **Foyer des élèves**

Il est à disposition des élèves au rez-de-chaussée.

## **Echanges internationaux et voyages**

Des échanges linguistiques et culturels individuels de durée variable (2 semaines à 6 mois) sont proposés aux lycéens. Nous offrons à nos élèves la possibilité de séjourner dans 9 pays différents, dans la plupart des cas dans des établissements du réseau jésuite. Nous accueillons tout au long de l'année les correspondants étrangers de nos élèves.

Pour plus de renseignements, s'adresser à W. WENTA.

## **Fournitures scolaires**

Sur le site internet de l'établissement.

## **Manuels scolaires**

Une banque de prêt de livres est organisée par l'ARBS, avec l'aide du Conseil Régional. Chaque lycéen se verra remettre à la rentrée la totalité des manuels scolaires (qu'il devra recouvrir et marquer à son nom) à la condition :

- de s'être inscrit sur le site d'ARBS avant la rentrée scolaire
- d'avoir apporté sa carte jeune ou le chèque du montant demandé par ARBS.

## **Titres de transport REIMSMETROPOLE**

Afin de bénéficier des titres de transports scolaires (Junior1) de REIMSMETROPOLE, il convient :

- de résider dans l'une des 6 communes du périmètre (Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint-Brice Courcelles et Tinquieux)
- d'être scolarisé dans un établissement secondaire du périmètre et résider à plus de 5kms de celui-ci
- d'être externe ou demi-pensionnaire.

Pour les demandes concernant les communes hors du périmètre, les familles doivent s'adresser au Conseil Général de la Marne, service des transports (03 26 69 51 51).

Les demandes sont à faire au plus tard le 1er août.

Les formulaires de demande sont à retirer exclusivement à l'accueil de :  
REIMSMETROPOLE – 3 rue Eugène Desteuque 51100 Reims  
ou téléchargeables sur Internet : [www.reimsmetropole.fr](http://www.reimsmetropole.fr) (rubrique déplacements).

**Un guide de l'équipier est remis aux élèves en début d'année.**

**Il comprend le projet et le contrat des équipes ainsi que le règlement intérieur complet du lycée.**

**Il est disponible sur internet.**

# Internat

## Responsables

- Internat collège : Sandra COLAS – **06 32 64 89 30**
- Internat lycée : Sandra COLAS – **06 32 64 89 30**
- Coordinateur du travail scolaire au collège : M. C. BENCHEKROUN
- Educateurs : Justine ALIX, Pauline ENGWICHT, Magali GARCIA, Karine GONZAGUE, Frédéric CAMBRAY, Corentin DE SOTO COBET, Benoît LALLEMENT, Hamazasp MATSHKALYAN et Romain QUINTIN
- Numéro de fax : 03 26 85 74 90 (en précisant bien le destinataire du fax, le nom et la classe de votre enfant). Standard : **03 26 85 23 65**.

## Horaires au collège

	En 6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup>	En 4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup>
Lever	6h45	6h45
Petit-déjeuner	de 7h à 7h30	de 7h à 7h30
Animation	16h30 à 17h45	
1 <sup>ère</sup> étude	17h50 à 18h45	17h50 à 18h45
Dîner	18h45	18h45
2 <sup>ème</sup> étude	19h30 à 20h30 (facultative)	19h30 à 20h30 (en fonction des résultats scolaires)
Animation	19h30	19h30
Extinction des lumières	21h15	21h30

Le lundi matin, les élèves rentrent à 9h.

Le matin, les élèves doivent avoir quitté leur chambre à 7h15 au plus tard. Le petit-déjeuner n'est plus servi à partir de 7h30 et les élèves doivent avoir quitté le self à 7h45.

Le soir, l'accès aux chambres s'effectue de 20h45 à 21h.

## Horaires au lycée

	En Seconde	En Première/Terminal
6h45	Lever	Lever
A partir de 6h45	Petit-déjeuner	Petit-déjeuner
7h25	Fermeture du bâtiment	Fermeture du bâtiment
18h	Etude obligatoire par niveau	Etude obligatoire par niveau (en local d'équipe pour les Terminales) Temps libre le vendredi
19h	Dîner	Dîner
20h	Etude obligatoire	Etude obligatoire
21h15	Ouverture de l'internat	Ouverture de l'internat (possibilité de travailler jusque 22h15 à l'internat)
21h30	Chacun dans sa chambre	Chacun dans sa chambre
21h45	Extinction des plafonniers	Extinction des plafonniers
22h	Extinction des lumières	Extinction des lumières
22h15		
22h30		
Le mercredi 17h30/19h	Etude obligatoire par niveau	Etude obligatoire par niveau

Le réveil s'effectue sur l'initiative des maîtres d'internat à 6h45.

Le petit-déjeuner n'est plus servi à partir de 7h30 et les élèves doivent avoir quitté le self à 7h45.

Le lundi matin et au retour des vacances, les cours reprennent à 9h15. Le lycée est ouvert à partir de 8h30.

### **L'hébergement**

Chambres de 8 à 9 lits. Chaque chambre est équipée de deux douches, de 4 lavabos et d'un WC. Les élèves sont regroupés par niveau de classe au collège et au lycée. Un état des lieux est effectué régulièrement ; les dégradations constatées sont facturées.

### **Les études**

#### Au collège :

- 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> : Première étude en petits groupes accompagnés et aidés dans leur travail personnel par des enseignants et éducateurs.
- 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : Les études sont encadrées par des éducateurs. Des enseignants peuvent intervenir si besoin.

Un coordinateur du travail scolaire assure l'organisation générale et le suivi individuel des élèves, en relation avec les professeurs principaux et le préfet.

#### Au lycée :

Chaque soir, de 18h à 19h, les études se déroulent par niveau et pour les Terminales dans les locaux d'équipes. De 20h à 21h15, l'étude se déroule dans les locaux d'équipes pour tous.

Pour les 1ères et Terminales, il est possible de poursuivre son travail de 21h15 à 22h15, à l'internat, dans une salle d'étude (au rez-de-chaussée pour les garçons, au 2<sup>ème</sup> étage pour les filles).

Le mercredi, l'étude est obligatoire de 17h30 à 19h. Elle est suivie du **dîner à 19h** et d'un temps libre.

### **Les animations et sorties**

Au collège : Diverses animations sont organisées le mercredi après-midi et encadrées par des éducateurs (Laser Game, bowling, Trampoline Park...). Des activités sportives sont également proposées par l'Association Sportive (encadrées par des professeurs d'EPS ou éducateurs sportifs). Chaque soir (entre 19h45 et 20h45), des activités de détente (sportives ou calmes) sont proposées.

Au lycée : Les élèves doivent justifier d'un accord parental écrit pour toute sortie occasionnelle, au trimestre ou à l'année.

Le mercredi après-midi, des activités sportives ont lieu dans le cadre de l'Association Sportive, sous la responsabilité de professeurs d'EPS. Tous les mercredis soirs, un film est projeté à l'auditorium sur grand écran (de 20h à 22h). Des activités multiples sont proposées de 17h45 à 18h45 (Pastorale, réunions, sport, travail en commun, ETAM, CDI...).

### **Les transports**

Arrivée le lundi matin : accueil des internes à partir de 8h30 (début des cours à 9h15). Retour :

1. pour les collégiens, le vendredi soir, à l'issue des cours (17h30) ou le samedi matin en cas de retenue
2. pour les élèves de 2<sup>nde</sup>, le vendredi soir à l'issue des cours



3. pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale : le samedi matin, à l'issue du devoir test ou le vendredi soir en l'absence de devoir test.

Pour les internes domiciliés à Paris, un service de cars affrétés par l'établissement est mis en place (arrêts desservis : Trocadéro, Saint-Lazare, Bastille, Bussy), les lundis matins, vendredis soirs et samedis matins.

### **Le trousseau**

Merci de tout marquer au nom de l'élève (seule manière de restituer les affaires perdues...).

Le trousseau se compose :

- Pour le dortoir : drap-housse, oreiller, couette. Prévoir un sac à linge sale. L'espace de rangement prévu pour les valises est de H365 x L455 x P750 mm.
- Pour la toilette : serviettes, nécessaire de toilette.
- 1 cadenas à clef (et non à code, avec deux clefs –au moins– en cas de perte).

### **Téléphones portables pour les collégiens**

Tous les élèves souhaitant utiliser leur téléphone portable devront impérativement avoir une étiquette sur leur téléphone (avec nom et prénom) et communiquer aux responsables la marque et le modèle du téléphone.

L'usage des téléphones portables est interdit pour les collégiens au sein de l'établissement, à l'exception d'une plage horaire après le repas du soir. Ainsi, il est demandé aux internes collégiens de déposer leur téléphone portable le lundi matin auprès du responsable de l'externat ; celui-ci sera restitué à 19h30 par une éducatrice d'internat. Les téléphones seront rendus à leurs propriétaires les vendredis soirs (sauf si leur utilisation a fait l'objet d'une sanction durant la semaine).

### **Téléphones portables pour les lycéens (et appareils divers)**

Les téléphones sont récupérés dès l'entrée à l'internat, soit à 21h30, soit à 22h.

L'usage de tous appareils électriques est interdit après l'extinction des lumières.

Tous les appareils utilisés seront confisqués. (Seuls les IPOD sont autorisés pour écouter de la musique en s'endormant).

### **Le parrainage au collège**

Organisé par l'APEL, le parrainage s'adresse aux élèves internes qui le souhaitent. Il s'agit pour eux d'être parrainés par un élève externe ou demi-pensionnaire et de partager une vie de famille un soir par mois et un mercredi après-midi par trimestre.

# Pastorale

Le projet pastoral de l'établissement d'inspiration ignatienne s'appuie sur l'aide de nombreux bénévoles (parents, enseignants, éducateurs ou amis de l'établissement). Qu'il s'agisse d'aider ponctuellement ou régulièrement, d'accompagner une marche, d'animer un atelier ou un groupe de réflexion, de s'engager dans la catéchèse... **vous êtes les bienvenus ! Nous avons besoin chaque année de nouvelles personnes. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter les coordinateurs.**

## Contacts

Coordinatrice pastorale primaire : Anne GATINOIS – [gatinois@saint-joseph.com](mailto:gatinois@saint-joseph.com)

Coordinatrices pastorale collège :

Florence de ROUZE : 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> – [aumonerie@saint-joseph.com](mailto:aumonerie@saint-joseph.com)

Agnès LEVESQUE : 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> – [levesqueagnes51@gmail.com](mailto:levesqueagnes51@gmail.com)

Adjointe en pastorale scolaire : Claire LEFEVRE –  
[pastoralelycée@saint-joseph.com](mailto:pastoralelycée@saint-joseph.com)

## Les Equipes d'Animation Pastorale (EAP)

Une équipe pastorale, constituée des deux chefs d'établissement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, de l'adjointe en pastorale scolaire et des deux animatrices en pastorale scolaire du collège, veille au bon déroulement du projet pastoral à travers un travail de relecture, de réflexion et de proposition.

## Vie pastorale à l'Ecole

La catéchèse des enfants est confiée directement aux maîtresses ; elle est ainsi vécue au quotidien, tout au long de l'année. Cependant, certains temps forts requièrent l'aide de parents d'élèves, notamment les ateliers en petits groupes qui préparent à la Première Communion.

- Première Communion
- Aide à l'animation des messes : chants, décoration, liturgie...

## Vie pastorale au Collège

En 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, les élèves se réunissent en petits groupes autour d'un adulte pour **une heure de catéchèse chaque semaine**. Afin de tenir compte de leur histoire personnelle et familiale, deux cheminements différents sont proposés à partir du parcours « Kim et Noé » : culture religieuse ou catéchèse.

Pour que ces groupes fonctionnent normalement, il est nécessaire de constituer une équipe d'environ 20 bénévoles disponibles le jeudi matin. Ces derniers pourront bénéficier de temps de préparation en équipe avec l'appui d'un livret de l'accompagnateur et de fiches. Les élèves de 5<sup>ème</sup> qui le souhaitent ont la possibilité de se préparer à la profession de Foi en approfondissant le Credo.

Des journées de récollection sont prévues.

En 4<sup>ème</sup>, les élèves vivent quatre ateliers de 2 heures, suivis d'une relecture d'une heure la semaine suivante. Ces ateliers se déclinent sous les thèmes suivants : « Aimer », « Croire », « Réussir » et « Pardonner ».

En 3<sup>ème</sup>, nous proposons aux jeunes de s'engager dans un parcours Teenstar ou Alpha-jeunes, selon leurs vœux, qui comprend une dizaine de séances d'une heure.

Ces projets requièrent l'aide d'animateurs bénévoles que nous accompagnons tout au long de l'année. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, vous êtes les bienvenus. Nous avons besoin de vous !

Des célébrations seront également proposées durant l'année.

Une préparation au baptême et à la première communion est proposée aux élèves qui souhaitent se préparer à recevoir ce sacrement.

Une messe est célébrée chaque semaine, le mardi à 18h dans la chapelle Saint-Ignace (2<sup>ème</sup> étage du lycée) pour les collégiens et les lycéens et tous ceux qui le souhaitent.

### **Vie pastorale au Lycée**

Une formation humaine et chrétienne est proposée à tous les lycéens.

La **formation obligatoire** permet au jeune de grandir sur les trois années du lycée :

- **En seconde** : « Se connaître soi-même » : journée des secondes (marche, jeux, services, réflexion en petits groupes). Cette journée se vit grâce à l'investissement de parents accompagnateurs. Puis tout au long de l'année, les jeunes se retrouvent dans les groupes « Rencontres et partage » soutenus par des éducateurs et des professeurs du lycée.
- **En première** : « Rencontrer et découvrir l'autre dans sa différence » : Projet d'Action Sociale ou PAS. Il est demandé à chaque élève de 1<sup>e</sup> d'effectuer un stage hors période scolaire d'une semaine ou de l'équivalent de 35h dans un centre ou une association qui accueille des personnes en situation de handicap ou de réinsertion sociale. Ce stage est organisé par l'élève qui produira un rapport écrit qu'il soutiendra oralement et pour lequel il aura une appréciation qui sera notée sur le livret scolaire.
- **En terminale** : « Relire sa vie sous le regard de Dieu » : retraite de trois jours dans un lieu spirituel (rythmée par des conférences, des temps de réflexion en petits groupes, temps de silence et de prière).

**Les activités facultatives.** Dès le début de l'année, l'élève qui le souhaite peut s'engager dans une ou plusieurs activités de réflexion, d'entraide ou de vie spirituelle.

- Prolonger la retraite en cheminant dans un groupe accompagné par un couple, engagement réservé aux terminales.
- Se préparer aux sacrements (baptême, communion ou confirmation) en petit groupe accompagné par un adulte.

- Participer au comité pastoral qui anime la vie chrétienne du lycée et prépare les célébrations.
- Faire partie d'un groupe de prière, d'approfondissement de la foi
- S'engager dans une activité de service :
  - Conférence Saint-Vincent de Paul, visite de famille,
  - Participer à la collecte nationale annuelle de la banque alimentaire, des restos du cœur,
  - S'engager dans l'association ARPEJ
- Faire la catéchèse en 6<sup>e</sup> ou en 5<sup>e</sup>.

Avec les lycéens, une messe est célébrée tous les mardis à 18h à la chapelle Saint-Ignace du lycée (2<sup>ème</sup> étage).

### **Campagne de Carême**

La campagne de Carême rassemble tout l'établissement autour d'un projet humanitaire commun. Les élèves aidés des enseignants se mobilisent pour récolter des fonds (vente de crêpes et gâteaux à la mi-carême, repas riz-pomme, services,...). La campagne de Carême est un moment fort dans l'année où nous sommes invités à vivre le partage, la prière et le pardon.

### **Conférence Saint-Vincent de Paul**

La CSVP est un mouvement international dont le but premier est de secourir les plus démunis. Présente depuis 50 ans dans l'établissement, la CSVP de Saint-Joseph fait partie intégrante du projet pastoral du lycée. Elle propose aux lycéens qui le souhaitent de visiter dans Reims des familles défavorisées ou personnes seules. Une équipe d'adultes suivent et accompagnent les jeunes engagés dans leur démarche (environ 50 lycéens et 15 accompagnateurs adultes). Grâce à eux, 20 familles sont régulièrement aidées et entourées.

La fête de la CSVP, moment fort de l'année, est organisée le mercredi après-midi 30 janvier dans les locaux de l'établissement et est animée par les jeunes.

La campagne de l'Avent invite les collégiens à apporter des denrées alimentaires pour les familles de la CSVP.

Une permanence est régulièrement tenue les matins au bureau de la CSVP dans les bâtiments du lycée. Des bonnes volontés sont très attendues !

### **Sacristie et décoration florale**

Un parent d'élève se préoccupe du nettoyage des nappes, de l'arrosage des plantes, du rangement de la sacristie... Les bonnes volontés seront toujours les bienvenues.

### **Le 19 mars, fête de la Saint Joseph**

L'établissement se réunit pour faire corps. Course de Solidarité, célébration, temps de recherche en classe rythment la journée.

# Education physique et sportive

## Tenue pratique de l'EPS

Tout élève doit posséder une tenue appropriée à la pratique des différentes activités physiques et sportives. La tenue minimale exigée est :

- une paire de chaussures multi-sports propres. (Les « converses » ne sont pas autorisées, les « bensimon » non plus !!)
- un short ou un jogging, un tee-shirt ou un polo
- un maillot de bain « une pièce » à usage exclusif des séances d'EPS (en 6<sup>ème</sup>).

## Inaptitude à la pratique de l'EPS

### Au collège

La présence en cours est une obligation scolaire et la présentation d'un certificat médical ne soustrait pas les élèves au principe d'assiduité (rappel par circulaire du recteur d'académie de novembre 2012).

1. **En cas d'inaptitude totale, pour une durée déterminée, pour une activité définie**, avec à l'appui un document certifié d'un médecin qui sera donné exclusivement au professeur d'EPS au plus tard le jour du cours, la présence de l'élève est obligatoire en début de cours, et seul le professeur décidera ensuite de sa participation au cours d'EPS. Celui-ci pourra ainsi valider des compétences relatives à l'organisation du cours, au fonctionnement de la leçon, aux connaissances de l'activité ou d'observation et d'entraide. Quel que soit l'inaptitude ou le handicap, le professeur veillera à adapter son enseignement. Si le professeur ne peut garder cet élève en cours (piscine, impossibilité pour l'élève de se déplacer ou autre...) alors il sera pris en charge par la vie scolaire (passage obligé), mais ne pourra en aucun cas quitter l'établissement.

De même, les rendez-vous médicaux ou autres ne pourront être pris pendant les heures du cours d'EPS, et ceci pendant toute la durée de l'inaptitude.

2. **En cas d'inaptitude ponctuelle** à la demande des parents (par écrit dans le carnet de correspondance) ou de l'infirmière de l'établissement (par le billet contenu dans le carnet de correspondance), l'élève devra présenter l'inaptitude à son professeur d'EPS. Celui-ci décidera, en début de cours, si l'élève reste au sein du cours, à travers des activités adaptées, ou s'il est pris en charge par la vie scolaire. En aucun cas, l'élève ne pourra quitter l'établissement ou rester à son domicile s'il est externe.

### Au lycée

1. **En cas d'inaptitude totale, pour une durée déterminée, pour une activité définie**, avec à l'appui un document certifié d'un médecin (seul habilité à déclarer une inaptitude), qui sera donné exclusivement au professeur d'EPS au plus tard le jour du cours, la présence en cours de l'élève est obligatoire.

- a. **En Seconde et Première,** un certificat d'inaptitude établi par un médecin suffira ; il devra être donné au professeur d'EPS au plus tard le jour du cours et aucun certificat antidaté ne sera accepté !
- b. **En Terminale,** le certificat d'inaptitude rectoral sera le document référence pour toute inaptitude (classe à examen) ; il devra être rempli par un médecin et l'original devra être donné au plus tard le jour du cours d'EPS exclusivement au professeur concerné. Aucun certificat antidaté ne pourra être accepté ! Ce document pourra être retiré auprès de l'infirmière de l'établissement, du professeur d'EPS ou du coordinateur EPS.

**Quel que soit l'inaptitude ou le handicap, le professeur veillera à adapter son enseignement, mais dans tous les cas de figure, il accueillera tous les élèves.**

Si toutefois, le professeur ne peut garder cet élève en cours (déplacement impossible pour l'élève par exemple), alors il sera pris en charge par la vie scolaire mais ne pourra en aucun cas quitter l'établissement.

2. **En cas d'inaptitude ponctuelle,** avec un certificat médical, la présence de l'élève en début de cours est obligatoire. Le professeur d'EPS décidera si l'élève reste au sein du cours à travers des activités adaptées.

Si toutefois, le professeur ne peut garder cet élève en cours, il sera pris en charge par la vie scolaire mais ne pourra en aucun cas quitter l'établissement.

# Association Sportive

Les collégiens et lycéens qui le souhaitent peuvent pratiquer le sport en compétition et/ou approfondir une activité au sein de l'Association Sportive. Les entraînements ont lieu le mercredi après-midi ou sur le temps de midi. Les compétitions ont toujours lieu le mercredi après-midi.

## Au collège

### **Professeurs responsables :**

Laurence DEGARDIN : Filles (années de naissance 2003 à 2008)

Florent SEURET : Minimes et cadets garçons (2003 à 2005)

Lucas BORGIOLI : Benjamins garçons (2006 à 2008)

### **Comment s'inscrire ?**

Auprès du professeur d'EPS à la rentrée avec :

- demande de licence UNSS et autorisation parentale
- 15 € par chèque à l'ordre de « Association Sportive Saint-Joseph » ou en espèces

Il est possible de rejoindre l'AS du collège en cours d'année en demandant un formulaire d'inscription aux professeurs d'EPS.

**Une réunion d'information est organisée en début d'année, le mercredi 12 septembre à 13h30 au grand gymnase pour le collège.**

## **L'AS au collège**

Au collège, les élèves ont la possibilité de pratiquer, en entraînement ou en compétition, plusieurs disciplines sportives au cours de l'année. Les activités proposées sont :

- En entraînement (le temps de midi) : acrosport, cirque
- En compétition (environ 3 à 4 journées dans l'année par activité : athlétisme, handball, basket, futsal, badminton, tennis de table, football, cross, judo, tennis et golf.

## Au lycée

**Professeurs responsables :** Olivier LOVISCO et Anthony REITER

### **Comment s'inscrire ?**

Courant septembre 2018, des permanences seront organisées entre 12h15 et 13h30, au bureau EPS. Fournir :

- une autorisation parentale
- 25 € par chèque à l'ordre de « Association Sportive Saint-Joseph » ou en espèces
- certificat médical pour l'inscription à l'activité rugby

### **L'AS au lycée**

Les sports possibles sont : football, futsal, tennis, golf, cross, rugby, basket, handball, badten et badminton.

Les élèves ont la possibilité de s'inscrire dans plusieurs disciplines sportives.

Seule l'activité rugby bénéficie d'un entraînement hebdomadaire. Les activités : badminton, futsal, tennis voire golf peuvent bénéficier d'entraînements ponctuels selon les disponibilités des professeurs.

Nous participons aux compétitions UGSEL et UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) le mercredi après-midi.



# Divers

## Association Saint-Joseph

L'**Association Saint-Joseph** est une association Loi 1901 dont l'objet est d'assurer la responsabilité administrative, financière et l'orientation pédagogique de l'établissement Saint-Joseph. Elle est placée sous l'autorité de la tutelle jésuite.

L'Association comprend environ 70 membres associés qui se réunissent deux fois par an en assemblée générale afin de se prononcer sur les rapports du Conseil d'Administration.

Le **Conseil d'Administration** (CA) de l'Association Saint-Joseph est constitué :

- du bureau dont les membres sont : Dominique HIGEL, président, Florence LANG, vice-présidente, Laurent BARAGNON, trésorier, et François-Xavier GUEDET, secrétaire
- de membres élus : Véronique SALMON-EHR, Nathalie GUYOT, Marie POIRSON, Claire LEFEVRE et Marie-Laure STEIP, François MIRAT, Philippe PIVIDORI et Charles TASSIGNY.
- d'un membre de droit, André FERRAS
- de 5 invités : Valérie DESLANDES et Anne GATINOIS (avec voix consultatives), Doris de LAMBILLY, Orélie MINGOLLA et Franck BARTHELEMY.

Le CA se réunit en moyenne une fois par mois. Des commissions sont mises en place sur des sujets clefs : pastorale, international, tarifs, travaux, etc... Vous trouverez plus de renseignements à la page Association Saint-Joseph du site internet : [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)

## Association des Parents d'élèves (APEL)

L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre représente les parents des enfants inscrits dans l'établissement. A ce titre, elle est en contact avec les responsables de l'établissement afin de faire part des questions des parents et de proposer son aide (BDI, prêts de livres, organisation des Galas...).

Mme Valérie AUTHEMAN en assure actuellement la présidence.

Les personnes souhaitant s'investir sont les bienvenues !

Pour rejoindre l'APEL ou contacter un responsable, nous vous invitons à consulter la page APEL du site internet : [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)

## Association des Anciens Elèves (AAESJ)

L'Association des Anciens Elèves de Saint-Joseph est au service des anciens élèves, des élèves actuels et de l'établissement. Elle gère la rubrique « anciens » du site internet de Saint-Joseph, le site « Saint-Jo Emploi » pour les anciens en recherche d'emploi, le fichier des anciens élèves (consultable sur Internet), l'annuaire en ligne, adresse la revue « LE SOURIRE » aux anciens élèves à jour de leur cotisation, participe à l'organisation de la « journée des carrières » destinée aux lycéens et soutient financièrement la CSVP, les actions humanitaires des anciens élèves et le financement de bourses pour des élèves défavorisés. M. Remy BLONDET en assure actuellement la présidence.

Pour contacter l'AAESJ : [anciens@saint-joseph.com](mailto:anciens@saint-joseph.com)

Rubrique « anciens » du site internet : [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)

### **Association rémoise immobilière de l'enseignement secondaire (ARIES)**

Propriétaire des locaux de Saint-Joseph, elle a la charge de l'entretien des immeubles et à ce titre porte le projet de rénovation de la chapelle. Son président est M. Benoît LEON-DUFOUR. Le Conseil d'Administration se réunit quatre fois par an.

### **Le Sourire**

La SARL « Le Sourire de Reims » édite la publication annuelle de l'établissement. M. Philippe DOUCET en est le directeur-gérant. Catherine-Anne HUMEAU et Anaïs CENSIER assurent la réalisation.

### **Conférence Saint-Vincent de Paul**

La CSVP est un mouvement international dont le but premier est de secourir les plus démunis. Présente depuis 50 ans dans l'établissement, la CSVP de Saint-Joseph fait partie intégrante du projet pastoral du lycée. Elle propose aux lycéens qui le souhaitent de visiter dans Reims des familles défavorisées ou personnes seules. Une équipe d'adultes suivent et accompagnent les jeunes engagés dans leur démarche (environ 45 lycéens et 15 accompagnateurs adultes). Grâce à eux, 15 familles sont régulièrement aidées et entourées.

La fête de la CSVP, moment fort de l'année, est organisée un mercredi après-midi de janvier dans les locaux de l'établissement et est animée par les jeunes.

La campagne de l'Avent invite les collégiens à apporter des denrées alimentaires pour les familles de la CSVP.

Une permanence est régulièrement tenue les matins au bureau de la CSVP dans les bâtiments du lycée. Les bonnes volontés sont les bienvenues !

### **Chorale « Les voix du Sourire » de Saint-Joseph**

Le mercredi soir, de 20h30 à 22h, sous la direction de Bénédicte DORANGEON et Sophie TILLY, les adultes (parents, enseignants) qui le souhaitent se retrouvent pour faire des vocalises et partager le plaisir d'élargir le répertoire religieux qui permettra d'animer encore mieux les messes de Confirmation, Première Communion, Profession de Foi et Gala de Saint-Joseph. Ils découvrent et travaillent également des chants divers qui seront présentés lors des concerts du Gala et de la Fête de la Musique.

La chorale participe aux célébrations de l'établissement, au spectacle de la fête du collègue et à la fête de la musique. Il n'est pas nécessaire de savoir lire une partition, votre envie de chanter suffit ! Toutes les voix (masculines et féminines) sont les bienvenues. Bonne humeur garantie !



SAINT-JOSEPH  
REIMS

---

É C O L E

C O L L È G E

L Y C E E

I N T E R N A T

E X T E R N A T

---

177, rue des Capucins • CS 70005 • 51095 REIMS CEDEX

Tél. 03 26 85 23 65 • Fax 03 26 85 74 90

e-mail : [info@saint-joseph.com](mailto:info@saint-joseph.com) • [www.saint-joseph.com](http://www.saint-joseph.com)